



Environnement
Canada

Environment
Canada



**Faits saillants des constats initiaux
du rapport sur l'Évaluation
de la couverture sectorielle de l'Inventaire
national des rejets de polluants (INRP)
pour l'année de déclaration 2008**

ISBN : 978-0-660-20570-0
N° de cat.: En14-86/1-2013F-PDF

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'environnement, 2013.

Also available in English

Vue d'ensemble :

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) est l'inventaire légiféré du Canada, accessible au public, des polluants rejetés (dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol), éliminés et transférés pour recyclage. L'INRP comprend des renseignements provenant des installations qui répondent aux exigences de déclaration obligatoire pour plus de 300 substances inscrites, ainsi que les estimations des émissions des principaux polluants atmosphériques compilées par Environnement Canada pour les autres installations et les sources non industrielles, telles que les véhicules automobiles, le chauffage résidentiel, l'agriculture et les feux de forêt.

Depuis l'établissement de l'INRP, Environnement Canada a identifié des installations non déclarantes et a fait la promotion de la conformité des exigences de déclaration de l'INRP. Le mandat de cette présente étude est élargi et examine également la couverture de l'INRP, ainsi que la conformité aux exigences de déclaration. Cette étude répond aussi au rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable publié en novembre 2009 sur le programme de l'INRP qui mentionnait la recommandation suivante :

Environnement Canada devrait mettre au point des méthodes pour recenser les installations non déclarantes qui pourraient être tenues de produire une déclaration aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Le Ministère devrait communiquer cette information sur la couverture sectorielle aux utilisateurs de l'INRP et s'en servir dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'exhaustivité des données de l'INRP.

Les deux questions suivantes ont dicté cette étude :

- **Couverture** : Par secteur industriel, quelle proportion représente les installations qui produisent une déclaration aux fins de l'INRP par rapport à l'ensemble des installations, aux emplois et/ou à la production au Canada ?
- **Conformité** : Est-ce que toutes les installations qui répondent aux critères de déclaration déclarent à l'INRP ? Où se trouvent les lacunes et quelles sont les priorités à identifier pour les efforts futurs de promotion de la conformité des exigences de déclaration de l'INRP ?

L'étude a révélé que, même si des lacunes persistent, le nombre d'installations produisant des déclarations et la conformité à l'INRP s'étaient grandement accrues depuis la création du programme. Le nombre d'installations ayant produit une déclaration aux fins de l'INRP a quintuplé, soit de 1 400 installations en 1993 à plus de 8 800 installations en 2008, principalement en raison des exigences de déclaration accrues et des efforts de promotion de la conformité déployés par Environnement Canada. Cette augmentation a permis d'améliorer la surveillance

de la pollution au Canada et d'obtenir des données plus complètes afin de comprendre la situation et de prendre des mesures contre la pollution.

L'analyse sectorielle confirme que la totalité des centrales électriques alimentées au charbon, des fonderies de métaux de première transformation, des aciéries, des installations d'exploitation des sables bitumineux, des plateformes extracôtières de pétrole et de gaz, des raffineries de pétrole brut, des principales usines de montage d'automobiles, des installations de production de ciment Portland et des usines de pâtes et papiers ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008.

L'étude a également révélé une couverture plus faible pour d'autres types d'installations, telles que les usines de fabrication de produits forestiers, les fonderies, les usines de fabrication de caoutchouc et de plastique, les usines de fabrication d'équipements de transport (à l'exception des principales usines de montage d'automobiles), les installations d'extraction de pétrole et de gaz par des méthodes classiques, les sablières et les carrières, certains types de mines et les installations de traitement des eaux usées. Dans certains cas, les taux de couverture de déclaration plus faibles sont observés dans les secteurs industriels qui comportent des petites installations n'atteignant pas les seuils de déclaration obligatoire. Cependant, ces taux plus faibles sont parfois attribuables au fait que certaines installations d'un secteur donné ne produisent pas de déclarations aux fins de l'INRP, alors qu'elles devraient le faire. Dans ce cas, des recommandations sont fournies afin d'orienter les efforts de promotion de la conformité à l'INRP. Un résumé des principaux constats pour les grands secteurs industriels au Canada est fourni ci-dessous.

Il est important de noter que le présent rapport, dans le cadre de l'analyse de la couverture sectorielle, examine si les installations produisent ou non des déclarations aux fins de l'INRP, et quelle est la proportion des emplois, de la capacité ou de la production d'un secteur qui est représentée par les installations qui produisent des déclarations.

Principaux constats pour les grands secteurs :

Extraction de pétrole et de gaz :

- Près de 4 000 installations d'extraction de pétrole et de gaz ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008, ce qui représente plus de 40 % de toutes les installations ayant produit une déclaration. Toutes les installations canadiennes d'exploitation de sables bitumineux et d'extraction extracôtière de pétrole et de gaz ont produit une déclaration aux fins de l'INRP, ainsi que la plupart des usines de traitement du gaz naturel.
- La couverture de déclaration est plus faible pour les installations conventionnelles de pétrole et de gaz, les stations de compression et les

systemes de collecte de gaz. Plusieurs de ces installations n'avaient pas à déclarer parce qu'elles n'atteignaient pas les seuils de déclaration de l'INRP.

- Les exigences de déclaration actuelles de l'INRP captent la majorité des émissions reliées à la combustion de ce secteur, mais n'exigent pas la déclaration des émissions fugitives (p.ex. les composés organiques volatils et le sulfure d'hydrogène) des installations d'extraction du pétrole et du gaz qui emploient l'équivalent de moins de dix employés à temps plein.
- Des changements aux exigences de déclaration de l'INRP sont en cours de révision pour les installations d'extraction de pétrole et de gaz dans le but d'obtenir un taux de couverture de déclaration approprié pour les polluants préoccupants et afin de simplifier les processus de collecte ou de déclaration des données pour l'industrie et Environnement Canada.

Électricité :

- Des 514 centrales thermiques et installations de cogénération actives au Canada, 383 ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008, ce qui représente 95 % de la capacité totale de production d'énergie électrique à partir d'énergie thermique au pays.
- Toutes les centrales nucléaires et les centrales thermiques alimentées au charbon ont produit une déclaration aux fins de l'INRP, tout comme la plupart des centrales alimentées au gaz naturel, au mazout, au diesel et à la biomasse.
- Bon nombre des centrales électriques qui n'ont pas produit de déclaration n'étaient pas tenues de le faire compte tenu des seuils de déclaration de l'INRP. Certaines centrales qui n'ont pas produit de déclaration dépassaient probablement ces seuils et ont fait l'objet d'un suivi en priorité par Environnement Canada.

Eaux usées :

- 178 installations de traitement des eaux usées ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008. Ces installations traitent les eaux usées d'environ 55 % de la population du Canada et représentent un pourcentage similaire de flux d'eaux usées.
- Le débit d'environ 30 installations de traitement des eaux usées n'ayant pas produit de déclaration, atteignait le seuil de 10 000 m³ par jour. Il a été recommandé que ces installations fassent l'objet d'un suivi en priorité par Environnement Canada.
- Plus de 3 400 autres installations de traitement des eaux usées de petite taille ou rurales n'étaient pas tenues de produire une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008 parce que leur débit d'eaux usées était inférieur au seuil de 10 000 m³ par jour.
- Il est également recommandé que le seuil actuel de l'INRP pour les installations de traitement des eaux usées soit réévalué afin de déterminer s'il

est toujours approprié à la lumière du seuil bien plus faible indiqué dans le nouveau Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées pour ces installations.

Mines et carrières :

- 97 % de la production de charbon et 99,9 % de la production de minerai de fer au Canada en 2008 étaient représentées par les installations qui ont effectué une déclaration à l'INRP.
- Les installations suivantes ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008 : 18 des 24 mines de charbon en exploitation; 80 des 90 mines de métaux en exploitation et 172 des 608 mines de minerais non métalliques, gravières, carrières et tourbières en exploitation. Plusieurs mines qui n'étaient pas en exploitation ont également produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008, notamment neuf mines de divers types qui étaient en construction ou en processus de déclassement.
- Les renseignements disponibles indiquent que les seuils pour l'INRP ont probablement été atteints par la plupart des mines de métaux n'ayant pas produit de déclaration et par deux mines de charbon. Bon nombre des mines de minerais métalliques et des carrières qui n'ont pas produit de déclaration aux fins de l'INRP n'avaient pas à le faire (p. ex. les sablières et les gravières dont la production annuelle est inférieure au seuil de l'INRP de 500 000 tonnes qui s'applique aux gravières et aux carrières). Cependant, certaines mines de minerais non métalliques ont atteint le seuil de déclaration de l'INRP pour l'année 2008. Un suivi de la conformité à l'INRP a été recommandé pour ces exploitations, notamment deux des dix gravières et carrières ayant la production est la plus élevée au Canada.
- De nouvelles exigences de déclaration pour les résidus miniers et les stériles ont été mises en place en 2009. Elles s'appliquent de façon rétroactive à l'année 2006 pour certains types d'activités minières. La plupart des exploitations minières assujetties aux exigences concernant les résidus miniers et les stériles pour 2008 avaient produit une déclaration conformément à ces exigences.

Secteur manufacturier :

- Plus de 3 100 installations de fabrication ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008, ce qui représente 36 % de toutes les installations ayant produit une déclaration (au deuxième rang après le secteur de l'extraction de pétrole et de gaz).
- La couverture de déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008 variait de façon considérable selon les sous-secteurs de fabrication au Canada (21 sous-secteurs d'après les codes à trois chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord). Les taux de couverture étaient relativement élevés pour la production de métaux de première fusion, d'équipement de transport, de produits du pétrole et du charbon, ainsi que de

la fabrication de pâtes et papiers. Ils étaient plus faibles pour les autres sous-secteurs manufacturiers.

- Un faible taux de la couverture de déclaration aux fins de l'INRP pour un secteur donné ne signifie pas nécessairement que le taux de conformité à l'INRP est faible. De fait, la majorité des installations dans certains sous-secteurs (p. ex. fabrication de vêtements) ne sont pas tenues de produire une déclaration aux fins de l'INRP, car elles ne fabriquent pas de substances inscrites à l'INRP, n'en utilisent pas dans leurs procédés et n'en rejettent pas, ou bien ne sont pas assujetties aux exigences de déclaration.
- Certains types d'installations de fabrication représentent toujours un défi. En raison du grand nombre d'installations d'exploitation dans certains sous-secteurs manufacturiers, une analyse plus approfondie est requise pour évaluer la conformité aux critères de déclaration de l'INRP et établir les priorités en matière de promotion de la conformité.

Principaux constats pour les autres secteurs :

- **Cycle du combustible nucléaire** : Même si l'uranium et d'autres radionucléides ne figurent pas sur la liste de l'INRP, l'ensemble des mines d'uranium et des usines de concentration d'uranium ainsi que des centrales nucléaires en exploitation au Canada ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008 en raison des faibles rejets de substances inscrites, telles que l'ammoniac, l'hydrazine et l'acide sulfurique.
- **Grande maison fédérale** : Au nombre des installations fédérales ayant produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008, mentionnons 30 bases, stations ou installations d'entraînement des Forces canadiennes, 5 installations de chauffage central de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; 4 incinérateurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments; 2 établissements correctionnels et un complexe de bureaux.
- **Nettoyage à sec** : Deux des plus de 1 500 établissements de nettoyage à sec en exploitation au Canada ont produit une déclaration aux fins de l'INRP pour l'année 2008. La couverture de déclaration pour ce secteur est faible, mais, en raison de leur petite taille, peu d'établissements sont assujettis aux exigences de déclaration obligatoire de l'INRP, par exemple le seuil de 10 équivalents employés à temps plein ou celui de 10 tonnes pour ce qui est de l'utilisation de tétrachloroéthylène.

Constats généraux :

- La couverture de déclaration aux fins de l'INRP varie selon le secteur industriel. Bien que des problèmes de conformité aient été décelés dans le cas des installations de certains secteurs, ce sont les seuils actuels de l'INRP qui expliquent les taux de couverture relativement faibles d'autres secteurs.

- Afin d'assurer un suivi approprié des substances préoccupantes au Canada pour la santé humaine et l'environnement, les seuils de déclaration sont en cours de révision pour toutes les substances de l'INRP qui sont inscrites sur la Liste des substances toxiques (annexe 1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Promotion de la conformité :

Les installations répondant aux critères de déclaration de l'INRP sont tenues par la loi de transmettre annuellement les renseignements qui sont, au meilleur de leur connaissance, véridiques, exacts et complets. Les résultats de cette étude ont été utilisés pour vérifier que les installations rencontrant les exigences de déclaration avaient rempli une déclaration. Lorsqu'il y avait des incertitudes sur la conformité, les installations ont été contactées afin de s'assurer que les exigences de déclarations sont remplies. En 2011, les activités de promotion de la conformité ont ciblé le secteur des mines, tandis qu'en 2012, les fonderies, les usines de traitement des eaux usées, les installations des combustibles renouvelables, les usines de gaz naturel et les installations de génération d'électricité ont été contactées. Ces activités permettent une surveillance plus complète de la pollution au Canada and d'obtenir des renseignements plus exhaustifs afin de mieux comprendre et agir en matière de pollution.

Note : Le rapport complet sur la couverture sectorielle de l'INRP est en train d'être finalisé pour publication. Le sommaire ci-dessus fournit une vue d'ensemble de l'analyse et des résultats obtenus à ce jour. Pour obtenir une copie du rapport complet, qui devrait être disponible au début de 2013, veuillez contacter l'INRP à inrp-npri@ec.gc.ca.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca